

LE BOIS ENERGIE DANS LE SCHEMA DE DEVELOPPEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES DES ARDENNES

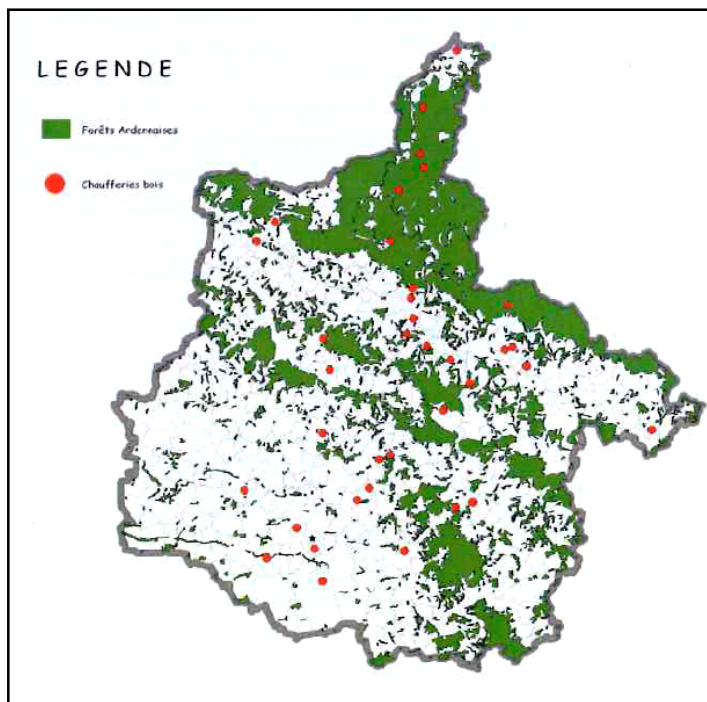
Le 22 janvier 2010 à Poix Terron, le Préfet des Ardennes M. Savy présentait le **schéma de développement des énergies renouvelables (EnR) des Ardennes**. Élaboré dans le cadre du pôle énergies renouvelables, sous la présidence du Sous-Préfet de Reethel, ce document établit des objectifs de développement chiffrés à court, moyen et long terme (3, 5 et 10 ans) pour les énergies renouvelables suivantes : Eolien, Hydroélectricité, Géothermie, Solaire, Biogaz, Energies dans les transports et la **Biomasse**. Il constitue ainsi une synthèse des objectifs fixés (diviser les émissions de gaz à effet de serre françaises par 4 d'ici 2050, et doubler la part des EnR dans notre consommation énergétique d'ici 2020) et des actions engagées ou à engager pour y parvenir.

On regroupe sous le terme de biomasse le bois et les matières végétales (paille e.g.) qui produisent de l'énergie lors de leur combustion pour produire de la chaleur le plus souvent. Le bois énergie existe sous 3 formes :

- les **bûches** (pour les particuliers uniquement)
- les **granulés** (particuliers et collectivités)
- les **plaquettes** (collectivités en industries)



A) Le gisement brut



La forêt Ardennaise s'étend sur 15 000 ha. Il est toutefois très important que le développement de la filière bois énergie soit porté par la filière bois globale et qu'il s'inscrive dans le cadre d'une gestion durable de la forêt. Dans les Ardennes notamment, les sols sont très fragiles (pauvres et acides). Ainsi, l'exportation des rémanents (résidus de l'exploitation forestière) est à proscrire (ou à réaliser après un temps de séchage sur place, laissant le temps à une majorité de nutriments de retourner au sol). Cependant, 2 éléments sont à considérer :

- La forêt Ardennaise n'est exploitée qu'à 60% de ses capacités de renouvellement
- Les sous-produits de l'industrie de 1^{ère} et 2^{nde} transformation du bois et la biomasse issue de l'entretien des haies constituent une ressource de qualité en grande quantité (estimée à près de 100 000 tonnes par an).

B) Avantages et inconvénients

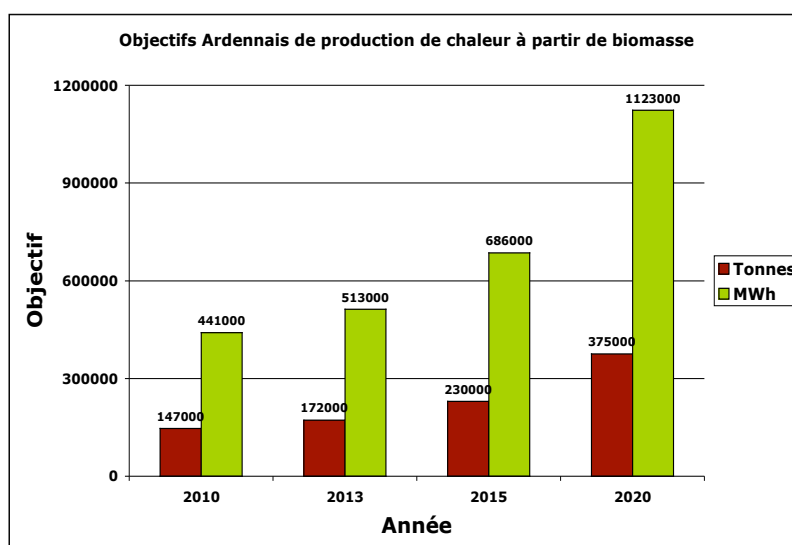
	Avantages	Inconvénients
Environnement	Bilan carbone neutre. Économie annuelle de plus de 150 000 tonnes équivalent CO ₂ dans les Ardennes	Production de cendres et émissions de particules fines (mais limitées par des filtres performants). 82% des oxydes d'azote, 97% des dioxines et 98% des poussières sont émises par les appareils domestiques peu performants.
Social	Création et consolidation d'emplois locaux non délocalisables (plus de 500 en 2008 dans les Ardennes)	Conflit d'usage lié à l'exploitation de la forêt (usage récréatif) et risque de surfréquentation du milieu naturel pour l'exploitation forestière.
Économique	Coût de fonctionnement faible et peu de fluctuation des prix.	Investissement de départ supérieur à une solution classique.

C) Objectifs

Les objectifs de production de chaleur à partir de biomasse solide sont fixés pour **2020** à 96,5 ktep soit **375 000 tonnes de bois** environ (640 000 stères, 1 100 GWh). La consommation actuelle est de 38 ktep (**150 000 tonnes de bois**, 450 GWh). Ainsi, le Schéma Départemental prévoit de multiplier par 2,5 le recours actuel au bois énergie.

ktep : kilo tonne équivalent pétrole

GWh : giga watt heure



D) Actions pour y parvenir

Pour parvenir aux objectifs fixés, 5 grandes actions sont à mettre en place :



- Prendre en compte la filière bois globale pour la structuration de la filière bois énergie ;
- Recenser, informer et sensibiliser les entreprises grosses consommatrices de chaleur ;
- Recenser les bâtiments publics ou para publics ayant un potentiel pour la mise en place de chaufferie bois ;
- Créer une plate forme documentaire sur les EnR;
- Définir un protocole d'exploitation du bois de haies et le faire connaître.

Henri SIEGENFUHR, chargé de mission bois énergie
 Agence Locale de l'Énergie des Ardennes,
 03 24 40 35 22, h.siegenfuhr@ale08.org